

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 31 mai 2010**

CP 10/05-35

*L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .*

**CONTRACTUALISATION N° 1  
ENTRE LA COMMUNE DE LACAPELLE- LIVRON  
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Lacapelle Livron sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **241 109,00 €HT** et composé conformément au tableau présenté.

**RECAPITULATIF**

Coût H.T. du programme	<b>241 109,00 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>195 802,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>99 330,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>41,19%</b>

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir de délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Lacapelle-Livron pour la réalisation d'un programme estimé à 241 109 € HT ;
- Accorde à la commune de Lacapelle-Livron, une subvention globalisée de 99 330 € payable en trois annuités (la première de 33 110 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 33 110 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 33 110 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b><u>BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>			
1- Mise en conformité électrique à l'église	5 522 €	45%	2 484 €
2- Aménagement du bureau du maire 1Tr	15 500 €	45%	6 975 €
3- Aménagement du bureau du maire 2Tr.	10 980 €	45%	4 941 €
4- Modernisation du secrétariat de mairie 1Tr	15 500 €	45%	6 975 €
5- Modernisation du secrétariat de mairie 2Tr.	11 780 €	45%	5 301 €
6- Travaux d'accessibilité à la mairie	13 080 €	45%	5 886 €
7- Création d'une salle de réunions à la mairie 1Tr	19 000 €	45%	8 550 €
8- Création d'une salle de réunions à la mairie 2Tr	14 440 €	45%	6 498 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b><u>URBANISME - ENVIRONNEMENT</u></b>			
9- Aménagements place de l'église St Peyronis	<b>19 000 €</b>	<b>54%</b>	<b>10 260 €</b>
10- Création du jardin public de la mairie	<b>19 000 €</b>	<b>54%</b>	<b>10 260 €</b>
<b><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></b>			
11- Terrain de pétanque près de la mairie	<b>26 000 €</b>	<b>60%</b>	<b>15 600 €</b>
12- Terrain de pétanque de St Peyronis	<b>26 000 €</b>	<b>60%</b>	<b>15 600 €</b>

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 6	2041437	74	32 562 €
N°7 à 8	2041436	74	15 048 €
N° 9 à 10	2041434	74	20 520 €
N° 11 à 12	204143	32	31 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>99 330 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,